

→ LES ARTS DU CIRQUE INVITÉS À LA SÉANCE DE NOËL DU CINÉ-CLUB



SAINT-FLOUR. **Ciné-club.** Jeudi 18 décembre, à 18 heures, le Ciné-club sanflorain « La lentille » a programmé une séance en partenariat avec les Croqueurs de pavés, basés en Planèze, qui proposeront un spectacle avant la projection de *Yoyo*, un film de Pierre Etaix. Le film introduit par un homme désœuvré, seulement entouré de ses domestiques qui, reconnaissant son amour de jeunesse en l'écuyère d'un cirque récemment installé en ville, va rejoindre la troupe... Un mélange de burlesque et de poésie, passant du muet au parlant, qui rend hommage avec une incroyable inventivité au monde des saltimbanques, à la bohème et à la vie. La séance sera suivie d'une discussion autour du film et des métiers du cirque avec la troupe d'Ussel. ■

FERMETURE. **Centre aquaclub.** Le centre aquaclub de Saint-Flour est actuellement fermé en raison de la vidange annuelle, du nettoyage de l'ensemble de l'équipement (bassins, vestiaires, grilles, parties techniques...) et de travaux de maintenance et d'entretien des systèmes de chauffage, éclairage, pompes et filtres. La réouverture est prévue jeudi 26 décembre, à 10 heures, aux horaires des vacances scolaires. ■

Saint-Flour → Vie locale

HAUTES TERRES CO ■ L'eau, l'assainissement, l'habitat, la santé et l'abattoir de Neussargues au cœur des discussions

Transférer l'abattoir à l'interco ?

Les élus de Hautes Terres ont approuvé le projet de réaménagement et d'extension de la maison de santé de Massiac et voté une enveloppe de 360.000 € d'aides pour la rénovation de l'habitat. Mais ils n'ont pas encore tranché sur la mise en régie intercommunale de l'abattoir de Neussargues.

Isabelle Barnérias

isabelle.barnieras@centrefrance.com

Pas un conseil communautaire sans que l'eau et l'assainissement ne soient à l'ordre du jour. Celui de jeudi soir, à Murat, n'a pas fait exception. « Un sujet très technique et complexe sur lequel on travaille depuis trois ans », a rappelé Didier Achalme, le président. Car après le rétropédalage de l'Etat concernant la prise de compétence, Hautes Terres communauté a fait le choix de ne pas la prendre mais d'accompagner, par convention, les 24 communes volontaires dans l'élaboration de leur schéma directeur. 18 en eau potable pour un montant de 850.000 € et 11 en assainissement pour 453.309 €. Suite à la défusion de Neussargues en Pinatelle, les élus ont dû intégrer les communes de Neussargues-Moissac, Chalinargues, Chavagnac et Sainte-Anastasie au groupement de commandes, modifier le plan de financement et solliciter des subventions supplémentaires auprès de la DETR (22.915 €) et



TRANSFERT. La communauté de communes de Hautes Terres se laisse le temps de la réflexion et de l'étude du dossier pour décider ou non de prendre la compétence de l'abattoir de Neussargues comme l'a suggéré la cour des comptes régionale dans son rapport de juillet dernier. PHOTO D'ARCHIVES DAVID ALLIGNON

des agences de l'eau (137.490 €) qui avaient déjà alloué une enveloppe globale de 930.983 €.

Il a aussi été question d'habitat, avec la poursuite des programmes de rénovation engagés, via le pacte territorial France Rénov' qui fait suite à l'OPAH, pour une durée de deux ans, mais toujours avec le même prestataire, Solih. En revanche, l'enveloppe de Hautes Terres communauté, dédiée aux travaux des propriétaires occupants et des bailleurs, est cette année plus importante. Elle sera de

360.000 € sur deux ans, soit 180.000 € par an, contre 210.000 € sur trois ans dans l'ancien dispositif, dont « le bilan est très positif », assurait Didier Achalme. « On peut s'engager à avoir une vraie politique d'amélioration de l'habitat sur notre territoire », poursuivait-il. Ainsi, 158 logements ont été financés et près de 6 millions d'euros de travaux réalisés, avec l'aide de l'Anah à hauteur de 3,2 millions d'euros. Ce nouveau programme devrait permettre d'en rénover 140 de plus, toujours avec l'aide de l'Anah qui prévoit d'injecter 2,9 millions sur deux ans.

La santé était aussi au menu du conseil communautaire de Hautes Terres avec le lancement d'un projet d'extension et de réaménagement de la maison de santé de Massiac, qui compte aujourd'hui dix cabinets de professionnels. « Premier enjeu d'attractivité », selon le président de la comcom, cette opération de développement qui permettra de créer de nouvelles surfaces, d'aménager l'étage de 100 m², inexploité et inexploitables en l'état, et de rafraîchir les

locaux, est estimée à 850.000 € et pourrait bénéficier de subventions de l'Etat à hauteur de 40 % et du Département pour 30 %.

Enfin, l'abattoir de Neussargues était au cœur des débats. Car si la commune de Neussargues-Moissac a acté par délibération le transfert de la compétence à l'intercommunalité, suivant les préconisations de la chambre régionale des comptes, Hautes Terres communauté n'a, elle, pas encore donné son aval. Les élus, dont certains s'interrogeant sur la pertinence d'en prendre les rênes, ont toutefois accepté l'idée d'y réfléchir sérieusement, en étant accompagnés par les services de l'Etat. « Notre volonté, détaillait Didier Achalme, est de garder cet outil sur le territoire et de le développer, car il y a toute sa place, mais il faut prendre le temps de bien faire les choses. On ne signera pas tant qu'on n'aura pas un cadre formel et précis ». HTC va donc lancer un état des lieux complet sur les plans financier, économique, organisationnel, juridique et en matière de ressources humaines avant de rendre sa décision. ■

■ Le petit patrimoine mis en lumière

878.000 € de travaux ont été engagés sur le territoire de Hautes Terres communauté pour restaurer le petit patrimoine. Une opération d'envergure, financée par une enveloppe communautaire dédiée aux communes de 200.000 € et par 788.000 € de subventions, « soit 87,5 %, un montant inespéré », selon Michel Porteneuve, vice-président en charge des travaux. 63 éléments de patrimoine (fours, fontaines, lavoirs, abreuvoirs, moulins, murets, croix, travail à ferrer...), répartis sur 29 communes, ont ainsi été réhabilités et trois sont en cours de restauration. Reste maintenant à valoriser ce petit patrimoine, par l'apposition sur chaque ouvrage d'une plaque en alu qui a été remise aux élus, jeudi soir, à l'issue du conseil communautaire. Des panneaux d'interprétation complémentaires seront également installés courant 2026, dont certains seront dotés d'un équipement sonore. Et depuis cet été, trois secteurs sont particulièrement mis en lumière (Albepierre-Bredons/Murat/Dienne/Lavigerie, Joursac/Sainte-Anastasie/Neussargues et Saint-Poncy/La Chapelle-Laurent/Celoux) avec la création de parcours découverte sur l'application Baludik.

→ AU FIL DES DOSSIERS

PROJET DE TERRITOIRE. Le projet de territoire de la comcom prendra fin en mars 2026, alors qu'une nouvelle équipe communautaire arrivera aux commandes. Mais, pour poursuivre la dynamique et enclencher rapidement sa nouvelle mouture dès son arrivée, les élus actuels ont validé le plan de financement de l'opération et vont solliciter une subvention DETR de 40 % du montant prévisionnel de 60.000 €. ■

Redevance spéciale

Les entreprises installées sur le territoire de HTC, dont le chiffre d'affaires n'excède pas 3.000 € annuels, seront exonérées de la redevance spéciale appliquée depuis 2018 aux professionnels et administrations assujettis ou non à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

VÉLORAIL. Hautes Terres communauté a reconduit, pour un an, le contrat de concession de service public à la SAS Compagnie des chemins de fer du Cantal, en charge du vélorail depuis mai 2023. L'infrastructure a accueilli, cette année, 9.200 voyageurs, un peu plus que durant l'année 2024 qui a affiché un chiffre d'affaires de 96.300 €, et qui a permis de reverser à la comcom une redevance de 11.800 € HT et 4.815 € correspondant à 5 % du CA. ■

CULTURE. Le tarif d'entrée de 1 € aux spectacles de la saison culturelle de HTC pour les élèves du primaire a été élargi à tous les établissements scolaires. ■